

**Arrêté Municipal portant autorisation d'ouverture de la crèche
Les Coquelicots – 14, rue de Mexico 78600 MAISONS-LAFFITTE**

Le Maire de la Ville de Maisons-Laffitte ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article L.111-8-3 ;

VU le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté modifié du ministre de l'Intérieur du 25 Juin 1980 portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public ;

VU l'arrêté municipal n°19/95 du 15 février 1995 portant autorisation d'ouverture de l'équipement pour la petite enfance au 14, rue de Mexico ;

VU le rapport final de vérifications électriques établi par le bureau de contrôle APAVE en date du 23 juin 2022 ;

VU l'avis favorable du Département des Yvelines portant création d'un EAJE en date du 7 juillet 2022 ;

CONSIDERANT la création d'un nouvel espace d'accueil au sein du bâtiment ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La crèche Les Coquelicots sise au 14, rue de Mexico à Maisons-Laffitte, de type R de la 5^{ème} catégorie est ouverte à compter du 5 septembre 2022.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera remise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-En-Laye, au Commissaire de Police, au Responsable du site.

Fait à Maisons-Laffitte, le 13 juillet 2022.

EXECUTOIRE

Affichage le
18/7/2022

